

**DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 16/2023**  
prise en vertu de la Délibération du Conseil Communautaire  
43/2021/ADM du 15 juillet 2020  
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de  
Communes

OBJET : demande de subvention pour le remplacement de luminaires publics énergivores par des dispositifs d'éclairage à LED au stade Lucien Masson

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migenoise,

- Vu les articles L 5211-2 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Délibération 43/220/ADM du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour l'ensemble des projets inter-communaux ;

**Considérant** le projet de remplacement de luminaires publics énergivores par des dispositifs d'éclairage à LED au stade Lucien Masson à Migennes.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** De solliciter une subvention au titre de la DETR, au taux de 50% pour le financement du remplacement de luminaires publics énergivores par des dispositifs d'éclairage à LED au stade Lucien Masson

**ARTICLE 2 :** Dit que les crédits sont inscrits au budget des services Généraux.

Fait à Migennes, le 26 mai 2023

Le Président,

F. BOUCHER



Décision certifiée exécutoire  
Reçue par le représentant  
De l'Etat, le 26.05.2023  
Publiée et Notifiée  
Le 26.05.2023  
Le Président,

